



Questionnaire proposé aux candidats à l'élection municipale de Saint-Chéron en 2026

Rappel des grandes lignes des préconisations du SDRIF

- **Développer les infrastructures cyclables**
- **Accroître et sécuriser l'offre de stationnement vélo**
- **Promouvoir l'utilisation du vélo et développer les services associés**

Questions des membres Saint-Chéronnais de l'Association MDB * antenne de Dourdan et alentours, qui agit sur le territoire de la CCDH :

- 1. Les infrastructures sont difficiles à St Chéron pour les cyclistes, mais pensez-vous revoir le plan actuel de circulation pour favoriser la cyclabilité de notre ville ? Pensez-vous favoriser la création d'une piste cyclable sur la D116 vers l'Est en joignant vos efforts à ceux des communes aussi concernées (Breux-Jouy, Breuillet) auprès du Département ?**
- 2. L'offre de stationnement vélo est très insuffisante. Pensez-vous mettre en place des arceaux aux nombreux endroits où ils sont nécessaires (photos disponibles dans nos documents) ?**

3. La loi LOM (article 52) dit « qu'avant le 31 décembre 2026, tout stationnement de véhicules motorisés, incluant les deux-roues, à moins de 5 m en amont des passages piétons sur le côté droit (dans le sens de la circulation), est interdit ». Qu'envisagez-vous de faire de l'espace public ainsi libéré ?
4. Pensez-vous promouvoir l'utilisation du vélo dans notre ville ? Le vélo électrique se généralise peu à peu et permet de faire ses courses par exemple, sans déplacer 1500 kg de métal, et sans occuper beaucoup de place en centre-ville. Pour y contribuer, feriez-vous une ou plusieurs campagnes d'information publique par exemple dans le BREF municipal, par voie d'affiches, de flyers chez les commerçants, d'un espace sur le site de la Mairie ? Dans le même esprit de promotion du vélo, pensez-vous pouvoir favoriser l'installation d'un commerce ou un service de réparations, et accessoires de cyclisme, éventuellement associé à un garage auto existant ?
5. St Chéron possède un réseau original et exceptionnel de sentiers pédestres qui sillonnent la ville et évitent les rues et routes. Certaines rares sentes ou ruelles sont assez larges pour autoriser une circulation mixte piétons-cyclistes. Pensez-vous les utiliser et donc les aménager en ce sens ? (qualité du revêtement, panneaux...).

Source consultable sur le site du CEREMA :

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/20863>

- MDB : Mieux se Déplacer à Bicyclette <https://mdb-idf.org/>

Réponse de la liste Saint Chéron notre lien

Mesdames, Messieurs,

Vous le rappelez en préambule de votre questionnaire : le SDRIF-E, récemment adopté, vise à :

- Développer les infrastructures cyclables ;
- Accroître et sécuriser l'offre de stationnement vélo ;
- Promouvoir l'utilisation du vélo et développer les services associés.

La mobilité est, en effet, l'une des préoccupations des citoyens, que ce soit pour travailler, étudier, faire des achats, effectuer des démarches administratives ou encore se divertir.

Aujourd'hui, l'augmentation du prix des carburants ainsi que les questions environnementales et de santé qui en découlent sont des problématiques qui incitent les usagers à se tourner vers des modes de déplacement alternatifs à l'usage de la voiture et plus respectueux de l'environnement.

C'est sur ce constat partagé que la liste **Saint-Chéron Notre Lien** prévoit dans son programme une série de mesures visant à sécuriser les déplacements et à développer les mobilités douces. Le programme municipal proposé par la liste **Saint-Chéron Notre Lien** s'inscrit pleinement dans la continuité du **schéma cyclable de la CCDH**, qui porte lui aussi cette démarche volontaire et concertée.

Combinés, ces deux programmes contribuent à promouvoir la pratique cyclable par le développement d'itinéraires sécurisés, confortables et continus, par la mise en place de services dédiés et par des actions de communication et de promotion auprès des habitants.

Leur mise en œuvre sera le fruit d'un travail mené en étroite concertation avec les élus du territoire et les associations d'usagers, dans le cadre d'une stratégie opérationnelle et d'une programmation pluriannuelle.

Pour rappel, le schéma cyclable actuellement en cours a bien été présenté à l'association dans une seconde version consolidée, avec des aménagements renforcés pour la commune de **Saint-Chéron**.

Ce schéma a été acté par la commune en mars 2024 en conseil municipal, puis en mai 2024 en conseil communautaire. Aussi, la

liste **Saint-Chéron Notre Lien**, comme je vous l'indiquais plus haut, prévoit d'engager sa mise en œuvre durant les six prochaines années du mandat.

Le plan de circulation de la commune, quant à lui, prendra bien en compte ledit schéma et ses potentielles adaptations au terrain, aux usages et aux arbitrages issus des souhaits légitimes des usagers.

L'association sera concertée à ce sujet, comme cela a été le cas depuis le lancement de cette démarche. En effet, deux rendez-vous se sont déjà tenus : avec **Marc Rocheman** en mai 2025 et avec l'association en novembre 2025, sur les avancées des stationnements devant les équipements sportifs et sur la question de la **RD 116**.

Sur ce dernier point, j'ai saisi, en qualité de président de l'intercommunalité, avec l'appui des maires concernés, le président du **CD 91** afin que la réalisation d'une piste cyclable soit clairement identifiée le long de la RD 116 pour relier **Dourdan à Breux-Jouy**.

Chaque année, la **CCDH** abonde son budget de 200 000 euros pour les travaux relatifs à la mobilité cyclable. Notre programme prévoit de s'appuyer sur cette enveloppe et de la compléter, le cas échéant, pour ce qui concerne les investissements communaux à réaliser.

Parallèlement, des aménagements plus légers sont d'ores et déjà mis en œuvre. Ainsi, des arceaux ont été installés à l'occasion des travaux de la cantine scolaire et, au niveau intercommunal, plusieurs équipements sportifs se sont vus dotés de ces stationnements vélos : le gymnase des Closeaux à **Saint-Chéron** notamment, le stade **Maurice-Gallais**, les gymnases **Ventura** et **Billiaut**, ainsi qu'**Hudolia** sur le territoire de la CCDH.

Dans notre programme, nous envisageons par ailleurs la création d'une **ressourcerie** qui pourrait accueillir des ateliers de type **réparation de vélos** afin de compléter le dispositif.

Les sentes et cheminements sont actuellement réservés aux piétons. Il s'agit bien de ne pas opposer les mobilités douces afin que chacun trouve sa place sur les voies qui composent la commune. La mixité des modes de déplacement sera étudiée en concertation avec les riverains.

La possibilité de transformer certaines chaussées en **chaucidou**, afin que les cyclistes disposent d'une place priorisée sur la chaussée, ou encore la mise en œuvre de **zones 30** en entrée de ville comme sur d'autres points de circulation névralgiques ou sensibles, pourront également être étudiées avec l'appui des représentants d'usagers.

Vous le constaterez, notre programme, que je vous invite plus globalement à consulter (QR code ci-dessous), prévoit entre autres mesures :

- D'identifier les points sensibles de circulation pour améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements ;

- D'installer des dispositifs concrets de sécurisation : passages piétons mieux éclairés, signalisation renforcée, dispositifs d'alerte ;
- De valoriser les sentes, les parcours piétons et les cheminements du quotidien ;
- D'initier la mise en œuvre du schéma vélo ;
- D'installer des arceaux vélos sécurisés et de développer des points **Répar'Vélos**.

Notre ambition est aussi de faire du cœur du village un lieu plus apaisé au quotidien, où l'on a envie de se promener, de se retrouver et de profiter des commerces et des espaces publics. Cela sera rendu possible par des déplacements plus sûrs et plus calmes pour tous : à pied, à vélo ou en voiture, en facilitant les mobilités douces.

C'est dans cet esprit que nous abordons également la mise en œuvre de la **loi LOM**. À ce stade, le stationnement de véhicules motorisés à moins de cinq mètres en amont des passages piétons sera prioritairement neutralisé. Le report du stationnement ou de nouvelles destinations pour les espaces potentiellement libérés seront étudiés sur site et au cas par cas, afin de garantir aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes les conditions de partage de la voirie les plus sécurisées possibles.

Pour le mandat à venir, je souhaite que nous puissions continuer d'échanger comme nous le faisons depuis ces dernières années.

Bien cordialement,

Rémi Boyer
Saint-Chéron